



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉSENTATION

DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2027

En 2027, l'activité accélérerait légèrement

Scénario économique du Gouvernement PLF 2027 (entre parenthèses, écarts au RAA d'avril 2026)		
	2026	2027
Croissance du PIB	0,5 (- 0,4 pt)	1,0
Contributions à la croissance		
Demande intérieure privée hors stocks	0,2 (- 0,4 pt)	0,8
Demande publique	0,2 (0,1 pt)	0,1
Commerce extérieur (net des variations de stocks)	0,4 (- 0,1 pt)	0,4

- En 2026, la croissance du PIB s'établirait à 0,5 %. Elle accélérerait à + 1,0 % en 2027, portée par un rebond de la demande intérieure.
- L'inflation s'élèverait à 2,1 % en 2026 et 1,7 % en 2027, en cohérence avec les prévisions des autres organismes.

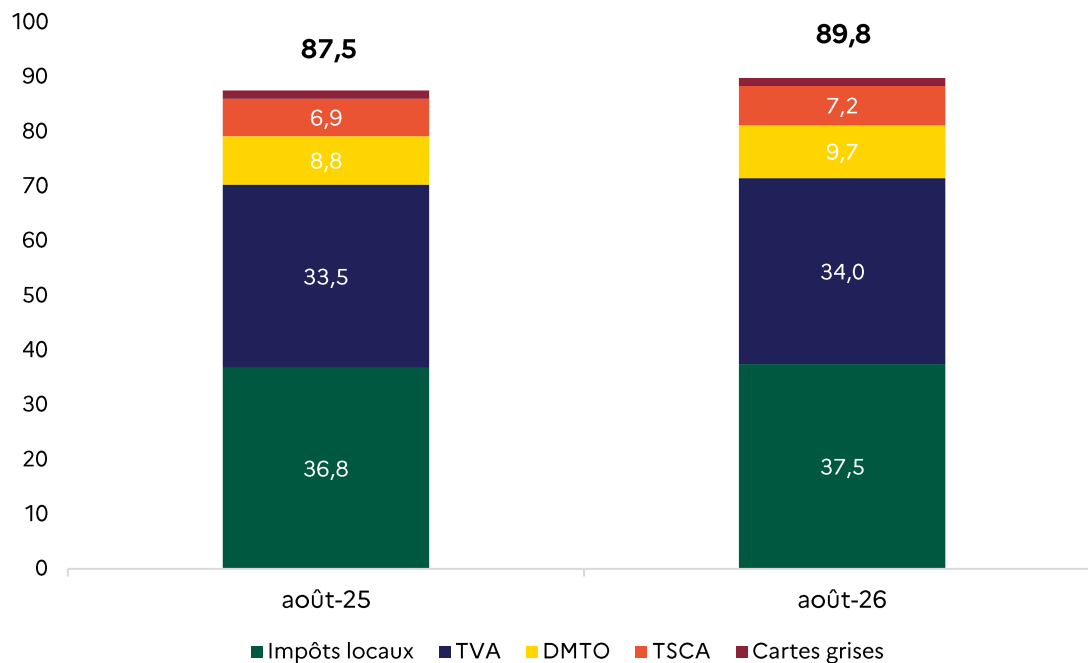
Le PLF 2027 fixe l'objectif d'un solde à – 5 % en 2027

- Dans un contexte international marqué par une dégradation sécuritaire et des tensions sur les prix du pétrole, en 2026, **le déficit public, toutes administrations confondues, devrait s'élever à – 5,4 % du PIB**, en dégradation de 0,4 point par rapport à la LFI 2026.
- **En 2027, le déficit public serait de – 5,0 %.** Pour parvenir à cet objectif, l'effort sera réparti de manière équitable entre les sous-secteurs des administrations publiques.
 - **Pour l'État**, les crédits des ministères, pris dans leur ensemble et hors défense, seront gelés en valeur à leur niveau de 2026. Cela implique de véritables choix et un effort de maîtrise des dépenses.
 - **Pour la sphère sociale**, la progression des dépenses couvertes par l'Ondam sera limitée à 2 %, notamment grâce à des mesures sur les arrêts maladie et les prix des produits de santé. La progression des dépenses de retraite et des autres prestations sera également freinée.
 - **Pour les collectivités territoriales**, l'objectif est que leurs dépenses de fonctionnement progressent au niveau de l'inflation.

En 2026, les remontées comptables provisoires indiqueraient une consolidation de la situation financière des collectivités locales

- Les remontées comptables à fin août permettent de donner **une première indication de la situation des finances locales** pour l'année 2026, qui reste toutefois provisoire et doit être confirmée d'ici la fin d'année.
- Au global, **l'épargne brute des collectivités** augmenterait de +7,4 % et atteint son plus haut niveau à ce stade de l'année depuis 2022.
- Cela s'explique par des recettes réelles de fonctionnement plus dynamiques (+2,7%) que les dépenses réelles de fonctionnement (+2,2%). Par ailleurs, les dépenses d'investissement (hors remboursements) reculeraient de -6 %, en cohérence avec le cycle électoral.
- **Pour autant, les situations sont hétérogènes, même au sein d'une même strate :**
 - **Le bloc communal conserve globalement une situation financière favorable**, même si les évolutions sont plus contrastées entre communes et intercommunalités.
 - **Les départements connaissent un redressement récent de leurs indicateurs financiers**, mais restent davantage exposés à la dynamique des dépenses sociales et à la volatilité de certaines recettes.
 - **Les régions disposent d'une situation financière encore solide, mais sous tension sur l'investissement**, qui conduit à mobiliser davantage l'épargne et le recours à l'emprunt.

Les principaux produits de fiscalité locale augmentent de 2,6 % entre août 2025 et août 2026



PLF 2027 : un effort équilibré des collectivités locales compatible avec une hausse des ressources en 2027

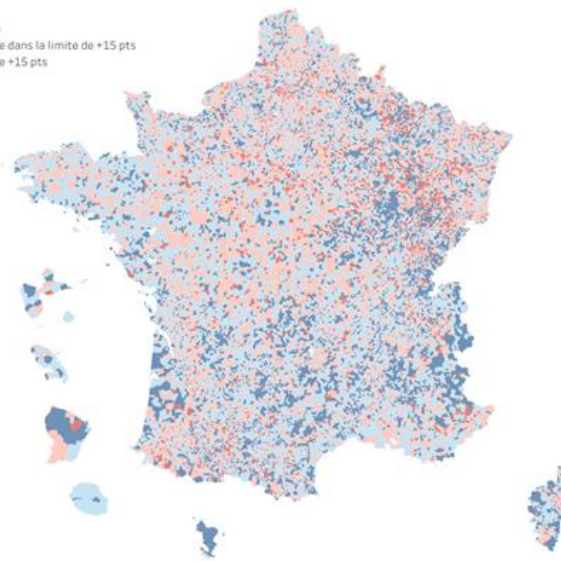
En 2027, les recettes des collectivités locales progresseraient de +5 Md€, après impact des mesures proposées en PLF, soit une progression cohérente avec l'inflation prévisionnelle.

A la différence de la loi de finances 2026, ce projet de loi repose sur **des principes d'équité** (toutes les strates sont mises à contributions), **de simplicité** (nombre d'outils limités) et **engage des réformes structurelles**, notamment sur l'adéquation recettes/dépense.

L'objectif est de préserver la capacité de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales.

La répartition de la hausse des recettes de fonctionnement des communes a cependant été très hétérogène entre 2019 et 2025

■ Baisse des RRF
■ Hausse des RRF inférieure à l'inflation cumulée
■ Hausse des RRF supérieure à l'inflation cumulée dans la limite de +15 pts
■ Hausse des RRF supérieure à l'inflation cumulée +15 pts



PLF 2027 : un effort équilibré des collectivités locales compatible avec une hausse des ressources en 2027

Sur le fonctionnement, les principaux outils sont les suivants :

- Instauration d'une contribution progressive des collectivités locales à l'effort budgétaire (CPEB) – 2,5 Md€ d'économies (régions exemptées) ;
- Écrêtement de TVA qui lorsqu'elle est positive, sera minorée de l'inflation – 0,5 Md€ d'économies (régions exemptées)
- Reversements des DILICO 1 et 2 restants à opérer sur cinq années au lieu de trois – 0,3 Md€ d'économies ;
- Le décroisement des financements pour les régions (apprentissage, formation professionnelle, transports etc.) – 0,8 Md€ d'économies.

Sur l'investissement, le FCTVA est recentré sur les dépenses concourant à la transition écologique et aux dépenses d'aménagement du territoire – 2,1 Md€ d'économies.

→ En parallèle, des mesures positives sont prévues (+0,8 Md€), comme la hausse de la DGF ou encore la création d'un fonds d'urgence pour les départements et les communes.

PLF 2027 : Instauration d'une contribution progressive des collectivités locales (CPEB) à l'effort budgétaire

- Le PLF 2027 prévoit l'instauration d'une **contribution progressive des collectivités locales à l'effort budgétaire (CPEB)** pour un rendement de 2,5 Md€.
- **La reconduction du DILICO est abandonnée**, en cohérence avec les résultats de la mission parlementaire sur les finances locales.
- La CPEB concerne **40 % des communes, l'ensemble des EPCI de métropole et 60 % des départements** : cette assiette large permet de répartir l'effort demandé sur un nombre élevé de contributeurs tout en **préservant les collectivités les plus fragiles. Les régions ne sont pas concernées, ayant des modalités de contribution différentes.**
- Le dispositif se **veut progressif, lisible et individualisé** :
 - ❖ Les collectivités se voient appliquer **un taux de contribution**, entre 0% et 2%, dépendant de leur niveau de ressource, déterminé à partir d'un indice de ressources et de charges propre à chaque strate ;
 - ❖ Par exception, les communes dont les ressources sont très supérieures à la moyenne, soit 2% des communes, auront un taux de 3%.
- Le montant de la contribution de chaque collectivité, prélevé sur les avances sur fiscalité, correspond au produit de son taux et de ses recettes réelles de fonctionnement de l'année 2024.

PLF 2027 : un effort adapté – bloc départemental

Départements

Mesures d'économies	- 1 218
Contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB)	- 551
Écrêtement de TVA qui lorsqu'elle est positive, sera minorée de l'inflation	- 284
Minoration des variables d'ajustement (DTCE)	- 20
Fusion des DILICO et étalement sur 5 ans	- 63
Diminution de l'enveloppe dédiée au pacte des solidarités départements	- 23
Diminution du tendanciel concours CNSA	- 300
Mesures favorables	+ 550
Fonds d'urgence	+ 100
CSG	+ 300
Financement sécurité civile	+ 150

Tenant compte de la situation spécifique des départements, l'effort ne sera que de 18% alors que les départements représentent 31% des RRF.

L'effort en recettes sera principalement réalisé par :

- **La CPEB pour 60% des départements ;**
- **L'écèlement de TVA au niveau de l'inflation.**

Pour autant, le projet de loi de finances prévoit :

- **l'extension du dispositif d'aides exceptionnelles** prévues, pour les communes, à l'article L. 2335-2 du CGCT aux départements avec un montant fléché de 100 M€.
- **la contractualisation de l'État avec les services d'incendies et de secours** à hauteur de 150 M€ pour accélérer les investissements nécessaires à l'efficacité des secours et à la protection de nos sapeurs-pompiers.
- **l'octroi inédit d'une fraction de CSG**, à hauteur de 300 M€, pour financer l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et se substituant à une partie des concours versées par la CNSA.

PLF 2027 : un effort adapté – bloc régional

Régions

Mesures d'économies	
Minoration des variables d'ajustement (DTCE)	- 4
Fusion des DILICO et étalement sur 5 ans	- 103
Suppression de la fraction d'accises sur les énergies "apprentissage" allouée aux régions	- 157
Suppression des dotations apprentissage régions	- 134
Financement des seules places ouvertes en IFSI et fin du financement de l'investissement	- 106
Suppression des pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC)	- 220
Suppression dotation transfert FEADER aux régions	- 100
Sortie en 3 ans de la compensation aux régions pour les lignes TET reprises par les régions sur 2017-2018	- 53

A la différence des départements et du bloc communal, les régions sont exonérées de la CPEB. En outre, elles bénéficieront de la dynamique de TVA (+329 M€ en 2027).

Aucune mesure sur la DC RTP n'est prévue.

Les financements seront décroisés au regard des compétences :

- **Apprentissage**
- **Financement des seules places ouvertes en IFSI et fin du financement de l'investissement**
- **Suppression des pactes régionaux d'investissement dans les compétences PRIC**
- **Suppression de la dotation d'accompagnement FEADER aux régions.** Les enveloppes européennes et les règles de cofinancement du FEADER ne sont pas modifiées
- **Sortie en trois ans de la compensation des anciennes lignes TET**, aujourd'hui exploitées en TER par trois régions

PLF 2027 : un effort adapté – bloc local

	Communes	EPCI
Mesures d'économies	- 1 461	- 826
Contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB)	- 1 392	- 562
Écrêtement de TVA qui lorsqu'elle est positive, sera minorée de l'inflation	- 19	- 180
Fusion des DILICO et étalement sur 5 ans	- 50	- 83
Suppression des ETS affectés aux AOM		- 99
Mesures favorables	+ 570	0
Hausse de la DGF	+ 150	
Création dotation ressources durables	+ 50	
Fusion des taxes sur la vacance du logement	+ 300	
Fonds de soutien exceptionnel	+ 50	

L'effort en recettes sera principalement réalisé par :

- La CPEB

- La CPEB concerne **40 % des communes et l'ensemble des EPCI de métropole** : cette assiette large permet de répartir l'effort demandé sur un nombre élevé de contributeurs – 20 000 collectivités sont préservées.
 - Les communes et EPCI industriels sont préservés (pas de minoration PSR VLEI et DC RTP).
 - Les 10 % des communes qui ont les plus grandes ressources représentent 69 % du rendement de la CPEB communes.

- L'écèlement de TVA au niveau de l'inflation.

Pour autant, le projet de loi de finances prévoit notamment :

- Hausse de la DGF

Engagé depuis 10 ans, la péréquation sera renforcée, notamment par l'augmentation de la DSU (+150 M€) et de la DSR (+140 M€).

Pour compenser partiellement ces effets, la DGF sera réhaussée de 150 M€.

- **Un fonds de soutien exceptionnel à 50 M€ est créé pour les collectivités contributrices** faisant face à une dégradation financière.

- Création d'une dotation ressources durables

Dotée de 50 M€, et attribuée sur des critères surfaciques et non de population, elle amorce une réforme des finances locales en bénéficiant à plus de 9 000 communes.

Réforme du FCTVA

- Constat
 - **Entre 2019 et 2025, le montant du FCTVA, qui est une dotation d'investissement accordée par l'Etat et attribuée sur la base des dépenses éligibles réalisées, est passé de 5,9 Md€ à 8,1 Md€** en lien avec le plan de relance et les élargissements successifs de son assiette.
 - **Le FCTVA ne permet pas à l'Etat d'apporter un soutien ciblé aux politiques qu'il priorise** comme la transition écologique.
- Proposition
 - **le FCTVA est recentré sur les dépenses concourant à la transition écologique et aux dépenses d'aménagement du territoire (2,1 Md€ d'économies) par :**
 - Un abaissement de son taux forfaitaire à 11,404 % ;
 - Le maintien d'un taux bonifié de 16,404 % pour les dépenses concourant à la transition écologique et les dépenses d'aménagement du territoire liée à la voirie.
 - Ces mesures se traduiront par **une diminution du montant du FCTVA de 2,1 Md€ par rapport à la LFI 2026.**

En parallèle, les dotations de soutien à l'investissement seront augmentées :

- **La DSIL de 200 M€ en AE**, permettant d'atteindre 420 M€ au total,
- **Le fonds vert de 163 M€ en AE**, permettant d'atteindre 1 Md€ au total. La moitié des crédits sera fléchés vers l'axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique ». Une priorité sera accordée à la rénovation du bâti scolaire.

DSEC : maintenir une réponse renforcée aux événements climatiques

- La dotation de solidarité événements climatiques (DSEC) est maintenue à son niveau historique **de 75 M€ en AE et 64,2 en CP**.
- Cette enveloppe permettra d'apprécier pleinement **les effets de la réforme de cette dotation**, présentée au CFL à l'été dernier, dans le sens :
 - D'un élargissement du champ d'action de la dotation avec une prise en compte des **dépenses de fonctionnement** ;
 - D'une **incitation à la résilience** avec des critères de majoration pouvant aller jusqu'à 10% de l'assiette ;
 - D'une adaptation de la réponse de l'Etat avec un **nouveau taux intermédiaire de 60%** lorsque le montant des dégâts subis est compris entre 30% et 50% du budget total de la collectivité.

MGP : sécuriser le schéma de financement transitoire

- Dans la continuité de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015
- Le transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements publics territoriaux (EPT) vers la MGP est reporté de deux ans. Sont prolongés : le versement de la dotation d'équilibre par les EPT à la MGP et le versement exceptionnel de la moitié de la dynamique de CFE à la MGP, comme c'est le cas depuis 2024.
- Les mécanismes de compensation DC RTP et FNGIR sont adaptés en conséquence.